

Décision

Générale

colonial

Décision n° 37-222-1915 mouvements

n° 37-222-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 avril 1915

Numéro JO
n° 222 du 30/04/1915

Date du numéro
30 avril 1915

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois à demi solde a été accordé au nommé Djama Chapelle sous-patron de 1ère classe en service au Gouvernement.